



Règlement HYDROCONTEST
RETROFIT CHALLENGE 2026



Table des matières

INTRODUCTION.....	3
L'ENSM.....	3
JEUNE MARINE.....	3
LE TRANSPORT MARITIME MONDIAL.....	4
HYDROCONTEST BY ENSM.....	5
LES AMBITIONS D' HYDROCONTEST BY ENSM.....	5
HYDROCONTEST RETROFIT CHALLENGE 2026.....	6
Article 1 : L'ORGANISATEUR.....	6
Article 2 : CONTACTS > hydrocontest@supmaritime.fr	6
Article 3 : DÉFINITIONS.....	7
RÈGLEMENT.....	8
Article 1- PRINCIPE DU CONCOURS.....	8
Article 2 : MODALITÉS DE PARTICIPATION.....	8
2.1 Conditions d'inscription et de participation.....	8
2.2 Modalités d'inscription.....	9
2.3 Calendrier.....	10
2.4 Contact, informations ou questions.....	10
Article 3 : CONTENU DU DOSSIER PROJET ET TRANSMISSION A L'ORGANISATEUR – documents numériques uniquement.....	11
3.1 Documents obligatoires.....	11
3.2 Documents facultatifs.....	11
3.3 Précisions.....	11
3.4 Modalités de transmission.....	12
4.1 Critères minimums obligatoires.....	12
4.2 Classement.....	12
4.3 Recevabilité.....	13
4.4 Examen par le jury.....	13
Article 5 : PRIX ET VALORISATION DES PROJETS.....	13
5.1 Prix.....	13
5.2 Valorisation.....	13
Article 6 : DONNEES PERSONNELLES.....	14
Article 7 : MODIFICATION OU ANNULATION DU CONCOURS.....	14
Article 8 : ACCEPTATION DU RÈGLEMENT.....	14
Annexe 1.....	15

INTRODUCTION

HydroContest by ENSM est une association portée par l'ENSM et Jeune Marine avec une ambition claire : rassembler étudiants, industriels et passionnés autour des grands défis maritimes de demain.

À travers son concours international et ses actions pédagogiques, l'association met en lumière l'innovation, la décarbonation et l'attractivité des métiers de la mer.

Son objectif : fédérer une nouvelle génération de talents et d'acteurs engagés pour imaginer ensemble le navire et le maritime du futur.

L'ENSM

L'École Nationale Supérieure Maritime est l'opérateur historique de l'État pour la formation des officiers de la Marine Marchande. Depuis plusieurs années, elle forme également des ingénieurs en génie maritime.

Dispensée sur ses quatre sites situés au Havre, Marseille, Nantes et Saint-Malo, la formation offre un enseignement de qualité couvrant tous les aspects de la navigation, de l'exploitation et de la sécurité maritime.

Les formations sont enrichies par des expériences professionnelles grâce aux embarquements, stages et nombreux partenariats que l'ENSM développe en France et à l'international.

JEUNE MARINE

Jeune Marine est un média de référence de la communauté maritime francophone, animé par et pour les professionnels du secteur.

Fondé par des officiers de la marine marchande, il accompagne depuis plus de 80 ans les évolutions du monde maritime en donnant la parole aux étudiants, aux marins, aux ingénieurs et aux acteurs de l'innovation.

Entre articles de fond, retours d'expérience, actualités techniques et réflexions de terrain, *Jeune Marine* s'impose comme un pont entre les générations et un observateur engagé des transitions du transport maritime.

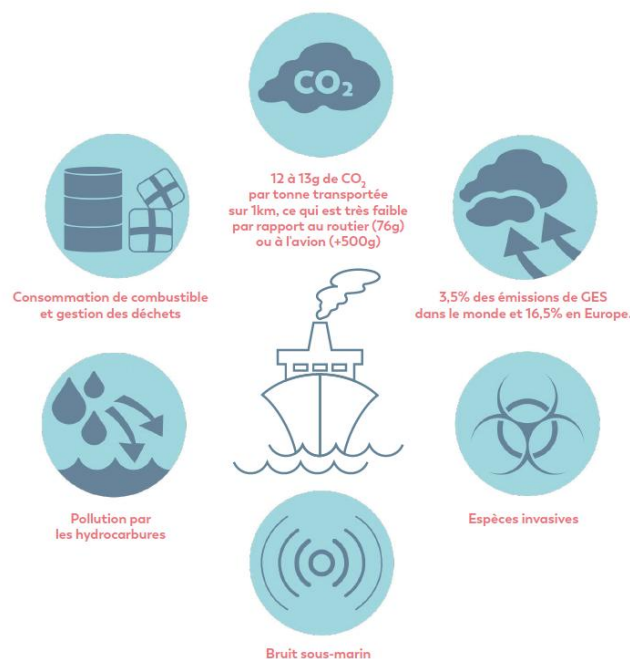
LE TRANSPORT MARITIME MONDIAL

Le transport maritime représente un défi environnemental majeur.

Le volume de marchandises transportées par voie maritime a quadruplé depuis les années 1970 pour atteindre 13 milliards de tonnes en 2023. Il continue de se développer.

Bien qu'il émette moins de CO₂ par tonne transportée que d'autres modes de transport, il est responsable de 3,5% des émissions de gaz à effet de serre (GES) à l'échelle mondiale et de 12 à 13 grammes de CO₂ par tonne transportée.

Il est cependant moins impactant que d'autres modes de transport.



Dans le cadre des accords de Paris sur le climat, l'Organisation Maritime Internationale s'est fixée comme objectif, à échéance 2050, de réduire au moins par 2 les émissions de Gaz à Effet de Serre du transport maritime par rapport au niveau de 2008.

L'OMI a mis en place à partir de 2013 un dispositif augmentant graduellement le rendement énergétique minimum des navires neufs, de manière à atteindre un gain de 30% en 2025. Toutefois, les émissions brutes de GES du secteur maritime continuent de progresser car l'amélioration du rendement des navires neufs n'est pas suffisante pour compenser les émissions induites par la croissance du trafic.

A partir de 2018, pour atteindre l'objectif de réduction des émissions de GES, il est devenu nécessaire de prendre des mesures concernant les navires existants.

Pour les acteurs du transport maritime, l'enjeu est désormais de faire des choix pour modifier les navires existants, adapter les systèmes embarqués, et faire évoluer la manière de les opérer.

HYDROCONTEST *BY ENSM*

Marseille, du 28 au 30 avril 2026.

Stade Nautique de Marseille – Florence Artaud, 6 promenade Georges Pompidou 13008 Marseille.

Pour sa première édition, l'HydroContest by ENSM met en valeur trois secteurs clé de l'évolution du transport maritime pour un avenir décarboné.

- **HYDROCONTEST *RETROFIT CHALLENGE*** : L'étude d'un navire de transport en activité pour améliorer son efficacité énergétique, objet du présent règlement.
- **HYDROCONTEST *DESIGN*** : Le design et la conception des navires éco-responsables du futur, objet d'un règlement séparé.
- **HYDROCONTEST *TECH DAYS*** : La présentation des innovations technologiques en cours de développement pour diminuer l'impact environnemental des navires.
- **HYDROCONTEST *CAP SUR « LES VOIES DU MARITIME »*** : La présentation des métiers de la mer et des formations, mise en relation :

Déjà engagée pour un transport maritime plus éco-responsable, l'ENSM intègre dans ses cursus plusieurs modules tel qu'une formation pour la transition énergétique, le cycle de vie des navires et la protection de l'environnement dans opérations liées aux cargaisons de pétroliers et navires-citernes pour les produits chimiques ou gaz liquéfié. Elle prend en compte dans ses cursus les nécessaires transformations à réaliser pour atteindre l'objectif de réduction des émissions de GES. Par le biais de sa Fondation, l'ENSM s'est donné pour ambition de fédérer les acteurs du transport maritime en organisant un challenge pour mettre en valeur les solutions favorisant la transition énergétique du secteur maritime.

LES AMBITIONS D' **HYDROCONTEST *BY ENSM***

En reprenant l'organisation d'HydroContest by ENSM, l'association affirme son engagement pour :

- Accélérer le développement d'un transport maritime plus vertueux.
- Réunir, tous les ans, les futurs ingénieurs venus du monde entier.
- Réfléchir avec eux aux améliorations des usages du transport maritime.
- Valoriser auprès du public, des industriels, et des leaders d'opinion les recherches en cours à travers le monde sur les différentes solutions possibles tel que :
 - o La propulsion des navires assistée par le vent.
 - o Les formes de coque et les motorisations moins impactantes.
 - o La minimisation de l'énergie consommée
 - o L'utilisation de combustibles moins impactant.
 - o Entre autres...
- Favoriser la rencontre entre les futurs ingénieurs, les industriels, les leaders d'opinion et le public au sein du Village HydroContest by ENSM afin d'accélérer la mise en pratique de ces solutions technologiques et des nouveaux usages.

HYDROCONTEST RETROFIT CHALLENGE 2026

Les étudiants seront invités à :

- Analyser les performances énergétiques des navires existants afin d'identifier les leviers d'optimisation et de réduction de leur empreinte environnementale.
- Concevoir des scénarios de retrofit réalistes (remotorisation, hybridation, optimisation hydrodynamique, allègement, etc.), en réponse à un cahier des charges rigoureux intégrant des critères techniques, économiques et environnementaux.
- Présenter, à Marseille, leurs projets de retrofit lors d'une soutenance devant un jury composé de professionnels du transport maritime, d'enseignants et d'experts de la transition énergétique.
- Échanger et confronter leurs approches avec d'autres équipes étudiantes, des industriels et le public, dans une dynamique de partage de savoirs et d'innovation ouverte.
- S'engager à réinventer l'avenir de la flotte maritime existante, en apportant des solutions concrètes et responsables à la décarbonation du transport.

Article 1 : L'ORGANISATEUR

L'évènement HydroContest By ENSM 2025 est organisé par l'association Hydrocontest by ENSM

10 quai FRISSARD

76600 Le Havre

<https://www.hydrocontest.fr>

Article 2 : CONTACTS > hydrocontest@supmaritime.fr

Présidente

Caroline PONS

Vice-Président

Jean-Emmanuel SAUVÉE

Vice-Président

Jean-François SUHAS

Vice-Président & Trésorier

Aymeric AVISSE

Secrétaire

Gaëlle HARDY

Communication et évènementiel

Marie GATTO

Comité technique :

- François ARNAUD d'AVITAYA
- Olivier DANIEL
- Denis HOREAU

Article 3 : DÉFINITIONS

Il convient de comprendre les termes utilisés dans ce Règlement comme suit :

« **HYDROCONTEST BY ENSM 2026** » ou « **HC 2026** » ou « **HC** » ou « **HC RETROFIT CHALLENGE 2026** » : **HYDROCONTEST BY ENSM édition 2026**.

« **l'Organisateur** » : La Fondation ENSM.

« **RETROFIT CHALLENGE** » : Un Retrofit Challenge est un événement favorisant l'innovation, où des équipes expérimentent et prototypent rapidement pour valider leurs idées. Initialement bref et intensif, il englobe aujourd'hui des formats plus larges visant à stimuler l'idéation et la mise en place de solutions sur un thème donné.

« **Efficienne énergétique** » : l'acheminement de marchandises selon leur masse, encombrement et volume en utilisant le moins d'énergie possible et dans un temps déterminé.

« **Navire** » : bateaux réalisés par les étudiants pour participer à **HYDROCONTEST BY ENSM 2026**.

« **Équipe** » : équipe d'étudiants et de représentants de leur université participant à HydroContest by ENSM.

« **Team manager** » : Interlocuteur principal auprès de l'Organisateur.

« **Règlement** » : ensemble des textes édités par l'Organisateur définissant les obligations des teams participant Au **HYDROCONTEST RETROFIT CHALLENGE**.

« **Dossier projet** » : Dossier dont les pièces figurent à l'article 3.

« **Armateur** » : Un armateur est une personne ou une entreprise qui possède ou exploite des navires pour le transport maritime. Il gère leur équipement, entretien et équipage, avec des spécialisations possibles comme le transport de marchandises, la pêche ou les croisières.

« **Intensité carbone des navires** » C'est un indicateur mesurant les émissions de CO₂ d'un navire en fonction de son activité. Mis en place par l'OMI, il vise à réduire l'empreinte carbone du transport maritime en classant les navires et en imposant des améliorations pour atteindre les objectifs climatiques.

RÈGLEMENT

Article 1- PRINCIPE DU CONCOURS

1.3 Principe du concours *HYDROCONTEST RETROFIT CHALLENGE 2026.*

Le concours invite à élaborer et évaluer des propositions pour atteindre ou dépasser un gain en intensité carbone d'un navire marchand existant sur son cycle d'exploitation.

L'intensité carbone relie les émissions de gaz à effet de serre à la quantité de marchandises transportées par rapport à la distance parcourue. Elle se mesure en $(\text{teqCO}_2)/(\text{tonnes} \cdot \text{miles})$

Les propositions peuvent consister en :

- des modifications techniques portant sur la carène, la production d'énergie (primaire et auxiliaire), la propulsion ou d'autres systèmes installés à bord du navire ;
- des mesures opérationnelles sur la conduite du navire, son chargement ou l'utilisation des équipements du bord.

Les propositions doivent non seulement diminuer l'intensité carbone mais également être réalistes, c'est-à-dire s'appuyer sur des solutions disponibles ou réellement développables et **permettant un retour sur investissement**.

Article 2 : MODALITÉS DE PARTICIPATION

2.1 Conditions d'inscription et de participation

HYDROCONTEST RETROFIT CHALLENGE 2026, est un concours à vocation internationale, ouvert aux étudiants inscrits dans un établissement d'enseignement supérieurs à la date de dépôt du dossier de projet.

L'inscription au concours est ouverte aux établissements d'enseignement supérieur ainsi qu'aux associations d'étudiants dûment déclarées.

Les étudiants participants peuvent concourir à titre individuel ou en équipe. Toutefois, leur participation demeure placée sous la responsabilité d'un enseignant représentant l'établissement d'enseignement auquel ils sont rattachés, ou, dans le cas d'une association étudiante, sous la responsabilité du président de ladite association.

L'enseignant ou le président de l'association exerce une mission d'encadrement et d'accompagnement des étudiants dans le cadre de leur projet, notamment en ce qui concerne les aspects logistiques.

Plusieurs personnes ou équipes peuvent participer au concours au sein d'un même établissement. À cet effet, chaque équipe devra être inscrite individuellement, de manière distincte.

2.2 Modalités d'inscription

L'inscription à *HYDROCONTEST RETROFIT CHALLENGE 2026*, est gratuite.

15 décembre : Date limite de réception par l'Organisateur des bulletins d'inscription figurant en annexe 2 du dossier de présentation et validé par la direction de leur établissement et accompagné des pièces demandées

Les bulletins d'inscription doivent être transmis par voie électronique à l'adresse suivante :

hydrocontest@supmaritime.fr

Les équipes seront informées de leur inscription définitive par l'organisateur, après vérification des éléments transmis. L'Organisateur se réserve le droit de refuser l'inscription d'une équipe si son dossier est jugé incomplet.

Le bulletin d'inscription sera accompagné à minima :

- Une présentation de la team, incluant les noms des personnes la composant, ainsi que celui du référent académique ;
- Une photo de la team ;
- Une déclaration de la team confirmant qu'elle possède tous les droits intellectuels liés à sa participation.
- Toutes les informations de communication nécessaires permettant à l'organisateur de promouvoir l'équipe

Par son inscription, chaque équipe accepte de se conformer au règlement de *HYDROCONTEST RETROFIT CHALLENGE 2026*, et aux décisions de l'Organisateur. Tout manquement au règlement pourra entraîner la disqualification.

L'organisateur se réserve le droit de refuser l'inscription d'une team si son dossier est jugé incomplet.

2.3 Calendrier

- Lancement officiel : **15 septembre 2025**
- Inscriptions étudiantes : **du 15 septembre au 15 Décembre ***
- Présentation finale et épreuves à Marseille: **28 au 30 avril 2026**

* Plus vite les équipes rendront leurs documents complets et signés, plus elles auront de temps pour travailler sur leur projet... et donc plus de chances de réussir !

L'inscription se fera selon le calendrier suivant :

2025

- **À partir de septembre**
Contact entre l'Organisateur et les teams et envoi d'un formulaire d'inscription.
- Dès réception du formulaire d'inscription dûment signé par la direction de l'établissement, l'organisateur transmet aux équipes inscrites, le Règlement du HC RETROFIT CHALLENGE 2026, ainsi que le document d'accord de confidentialité relatif à l'entreprise faisant l'objet du cas d'école. **Cet accord devra être complété et signé par la direction de l'établissement et par chacun des membres de l'équipe.**
- À réception de l'accord de confidentialité signé, envoi du jeu de données et du **sujet du RETROFIT CHALLENGE 2026.**
- **15 décembre:** Date limite de réception par l'Organisateur des bulletins d'inscription.

2026

- **2 mars :** Date limite de remise des dossiers de projet.
- **6 mars :** Date limite de révision des dossiers de projet par l'organisateur et pour les équipes dont le dossier ne serait pas conforme.
- **8 mars :** Date limite de remise des éléments complémentaires demandés par l'organisateur.
- **9 mars au 30 mars :** Analyse et pré-classement des dossiers par le jury, et désignation des équipes sélectionnées qui pourront pitcher devant le jury.
- **30 mars au 3 avril :** transmission du classement aux équipes finalistes.
- **30 avril :** PITCHS des équipes finalistes devant le jury
- **30 avril :** Remise des prix (podium 3 premières équipes).

2.4 Contact, informations ou questions

L'organisateur peut être contacté par courriel à l'adresse suivante : hydrocontest@supmaritime.fr

Article 3 : CONTENU DU DOSSIER PROJET ET TRANSMISSION A L'ORGANISATEUR – documents numériques uniquement

3.1 Documents obligatoires

Un document de synthèse présentant les points saillants du projet, notamment l'approche retenue pour améliorer la performance environnementale du navire.

- La liste exhaustive des modifications proposées sur le navire et ses systèmes.
- La liste détaillée des mesures opérationnelles envisagées.
- Une note de calcul justifiant les économies potentielles de carburant ainsi que les gains en matière d'intensité carbone, avec pour objectif une amélioration de la note CII de D à C.
- Un budget, même approximatif, du coût total de mise en œuvre, incluant : l'acquisition des équipements ou services, leur acheminement, leur installation à bord, ainsi que la formation éventuelle du personnel. Le projet devra rester économiquement viable avec un investissement total n'excédant pas celui mentionné dans le sujet.
- Un bilan carbone simplifié prenant en compte l'impact global des propositions.
- Une évaluation de la faisabilité technique, en tenant compte de la contrainte selon laquelle le navire ne pourra être immobilisé au-delà de la durée indiquée dans le sujet pour effectuer les modifications requises.

3.2 Documents facultatifs

- Tous documents permettant de justifier les gains avancés dans la note de calcul.
- La description détaillée et éventuellement illustrée des modifications proposées.
- Des exemples de navires ayant adopté une ou plusieurs des modifications et/ou des mesures opérationnelles proposées.
- Tous documents permettant de valider les estimations budgétaires et le bilan carbone.

3.3 Précisions

Seuls les documents rédigés en langue anglaise ou française seront pris en compte par le jury.
L'unité monétaire de référence est l'Euro.

Les équipes auront recours aux unités de mesures habituelles utilisées dans le milieu maritime et a défaut aux unités du Système international d'unités (SI).

Tous les documents doivent comporter, en en-tête ou pied de page, et sur chaque page, une référence permettant d'identifier l'équipe correspondante. Tous les documents seront paginés sur chaque page et parfaitement lisibles.

Lorsqu'une équipe propose d'utiliser une technologie brevetée, un produit ou un service, il devra clairement en indiquer les références, le fournisseur et son dépositaire, le cas échéant.

Si l'équipe utilise dans son dossier de candidature des illustrations ou visuels dont il ne dispose pas des droits, il devra indiquer la source de ces illustrations.

3.4 Modalités de transmission

Tous les documents composant le dossier projet doivent être numérisés au format PDF et compressés, de telle manière que la taille totale des fichiers ne dépasse pas 8 Mo. Dans le cas où une telle compression ne serait pas possible ou qu'elle dégrade trop la qualité du dossier, les équipes scinderont leur dossier en plusieurs envois, **ou enverront un lien via France transfert** à l'adresse suivante : hydrocontest@supmaritime.fr

(<https://francetransfert.numerique.gouv.fr/upload>)

Les fichiers devront être transmis par voie électronique au plus tard le 2 mars 2026 à l'adresse suivante : hydrocontest@supmaritime.fr.

Une notification de réception ou de non-réception sera remise par l'Organisateur au représentant des équipes au plus tard le 3 mars 2026. L'Organisateur se réserve le droit d'invalidier tout dossier arrivé hors délais, incomplet ou dont les informations sont raturées, illisibles ou manifestement erronées. L'Organisateur décline toute responsabilité en cas de non-réception des courriers électroniques de candidature.

Les travaux remis dans le cadre du concours ne feront l'objet d'aucune restitution.

Article 4 : APPRECIATION DES PROJETS

4.1 Critères minimums obligatoires

- Pour être classé, un dossier projet doit respecter à minima les critères suivants :
 - o Atteinte de la cible de gain en intensité carbone du navire qui sera demandé dans le sujet.
 - o Ne pas dépasser l'investissement maximum demandé dans le sujet.
 - o Les modifications proposées sur le navire et ses systèmes embarqués doivent reposer sur des solutions disponibles sur le marché, ou qui peuvent être mises sur le marché dans un délai inférieur à 2 ans. Ce dernier point, s'il y a lieu, devra être justifié.
 - o Les mesures opérationnelles proposées doivent pouvoir être mises en œuvre par l'équipage du navire, sans nécessiter de compétences spécifiques au-delà d'une formation.

Toutes les propositions envisagées doivent être compatibles avec la réglementation maritime en vigueur. La sécurité ne doit pas être compromise par les propositions.

4.2 Classement

Tous les dossiers remplissant les critères minimums obligatoires seront ensuite classés sur la base des éléments suivants et dans l'ordre suivant :

- Gain en intensité carbone du navire.
- Budget.
- Impacts sur la rentabilité économique du navire.
- Bilan carbone des propositions.

4.3 Recevabilité

Tous les projets seront étudiés dans un premier temps par un Comité technique qui aura pour objet de vérifier que les dossiers remis sont conformes à l'article 3 – Contenu du dossier projet et transmission à l'organisateur et qu'ils respectent les critères minimums obligatoires exposés ci-dessus.

Dans le cas favorable, les projets seront déclarés recevables.

Dans le cas contraire, le Comité technique pourra s'adresser aux équipes concernées pour qu'elles complètent ou modifient leur projet au plus tard pour le **6 mars 2026 à 12 heures (heure française)**. Tout projet demeuré non-conforme au-delà de cette date sera disqualifié.

4.4 Examen par le jury

L'ensemble des projets recevables sera soumis à un jury composé de professionnels et d'enseignants du secteur maritime. Le jury procédera au classement des projets sur la base des éléments exposés ci-avant.

Le jury n'est pas habilité à communiquer avec les équipes participantes. Il est tenu à un devoir d'impartialité et de discrétion.

Le jury transmettra ses conclusions à l'Organisateur qui établira ensuite les résultats puis décernera les prix aux lauréats du concours selon le calendrier indiqué à l'article 2 – Modalités de participation.

Le jury étant souverain, le classement des projets ne pourra pas être contesté de quelque manière que ce soit.

Article 5 : PRIX ET VALORISATION DES PROJETS

5.1 Prix

Le concours offre un total de 5 000 euros en prix, répartis entre les écoles participantes selon le classement établi par le jury, comme suit :

- 2500 euros pour l'établissement ou l'association étudiante, classé premier
- 1000 euros pour le deuxième
- 500 euros pour le troisième

5.2 Valorisation

Les projets lauréats seront valorisés dans le cadre du challenge.

Ils pourront être publiés sur le site de l'Organisateur et seront exposés durant les événements associés au concours Hydrocontest by ENSM.

Article 6 : DONNEES PERSONNELLES

Les données à caractère personnel des participants recueillies par l'Organisateur dans le bulletin d'inscription ont un caractère obligatoire et leur traitement est nécessaire pour le fonctionnement du concours.

Par leur simple inscription au concours, les participants autorisent les organisateurs à conserver les données à caractère personnel pendant la durée nécessaire à l'organisation et au déroulement du concours pour lequel elles ont été collectées et pour une durée de 1 an à compter de la cérémonie de remise des prix, à les utiliser, exclusivement pour les besoins de gestion du concours.

Les organisateurs s'engagent à respecter l'ensemble des obligations stipulées dans la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, modifiée, ainsi que le règlement (UE) 2016-679 du 27 avril 2016 et la loi 2018-493 du 20 juin 2018 relative à la protection des données personnelles.

Chaque participant dispose d'un droit d'accès, de rectification, de limitation du traitement, de suppression et de portabilité de ses données, exercé en adressant un courrier à l'ASSOCIATION HYDROCONTEST BY ENSM, à l'adresse de l'équipe organisatrice, suivante : ENSM – 39 avenue de Corail – 13008 Marseille - France . Les participants, refusant les collectes, enregistrements et utilisations des informations à caractère nominatif les concernant et strictement nécessaires pour les besoins de la finalité du concours, seront disqualifiés.

Article 7 : MODIFICATION OU ANNULATION DU CONCOURS

Les organisateurs se réservent le droit d'écourter, de proroger, de reporter, de modifier, ou d'annuler le présent concours quel qu'en soit le motif. Ils s'engagent à en informer les participants mais leur responsabilité ne saurait être engagée de ce fait. En particulier, aucune indemnisation ne saurait être réclamée par les participants à ce titre.

Article 8 : ACCEPTATION DU RÈGLEMENT

La participation à ce concours implique l'acceptation entière et sans réserve du présent règlement. Le non-respect du présent règlement par l'un des participants est susceptible d'entraîner la disqualification de son équipe et l'irrecevabilité de son projet.

L'interprétation du présent règlement est de la seule compétence de l'Organisateur.

Toute réclamation concernant l'interprétation ou l'application du présent règlement devra être soumise préalablement aux organisateurs par courrier recommandé avec avis de réception, envoyé à l'ASSOCIATION HYDROCONTEST BY ENSM, à l'adresse de l'équipe organisatrice, suivante : ENSM – 39 avenue de Corail – 13008 Marseille - France .

Le règlement est régi par la loi française. Tout litige relèvera de la compétence des tribunaux français

Annexe 1

Vous pouvez nous suivre sur les réseaux sociaux suivants :

Site internet	https://www.hydrocontest.fr	
LinkedIn	https://www.linkedin.com/company/challenge-hydrocontest-by-ensm/	
Facebook	https://www.facebook.com/profile.php?id=61565913214847&locale=fr_FR	
Instagram	https://www.instagram.com/hydrocontestbyensm/	

